

JOURNAL DE LA PRESSE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ANNONCES : la ligne, 20 c. — Réclames : 50 c. — Fautes diverses, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — Lille, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 5, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office des Publications

ROUBAIX, 7 JUILLET 1884

LA RÉVISION INACCEPTABLE

Le projet de loi sur la révision, tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre, a été déposé samedi au Sénat, et c'est demain mardi que la haute Assemblée nomme la commission chargée de l'examiner.

Mais il n'est question que de ma mort, là-dedans! s'écrie fort justement, à la lecture d'un projet de contrat, un personnage de comédie à qui l'on veut persuader de marier sa fille. Tout sénateur, s'il a jeté les yeux sur la discussion qui vient d'être faite à la Chambre, doit faire la même réflexion.

En effet, à part la tentative de M. Andrieux pour frapper d'interdiction certaines candidatures à la présidence de la République, quelles sont les questions qui ont été débattues au palais Bourbon, sinon le mode de nomination ou la suppression des sénateurs inamovibles, le mode d'élection du Sénat, la suppression de son contrôle financier, la suppression de son droit de prononcer, sur la demande du président, la dissolution de la Chambre, la suppression, en un mot, de toutes les attributions qui donnent au Sénat un rôle dans la politique, et une raison d'être.

C'est le Sénat qui fait exclusivement tous les frais de la révision prétendue limitée. Elle n'a droit à ce titre que parce qu'elle se limite à dépourvoir le Sénat de ses attributions.

Le Sénat n'a pas d'illusion à se faire. La révision votée, il est à la merci de la Chambre : c'est celle-ci qui décidera souverainement de son sort, et c'est tout au plus s'il aura voix consultative.

Dans un mouvement d'orgueil qu'il payait cher, Louis XIV écrivait aux Etats généraux de Hollande : « Je traiterai de vous, chez vous et sans vous. » La Chambre peut, aujourd'hui, en dire autant du Sénat; elle traitera de lui, chez lui et sans lui, du moins sans avoir à s'inquiéter de sa résistance : c'est celle-ci qui décidera souverainement de son sort, et c'est tout au plus s'il aura voix consultative.

Vainement le ministre se flatterait-il de limiter la révision à des points déterminés. La discussion a montré qu'il n'en était rien. Elle a fait voir aussi quel fonds il était possible de faire sur son autorité et sa fermeté. Il avait voulu mettre en dehors de toute discussion les dispositions constitutionnelles qui concernent la présidence de la République. C'était, à son dire, un terrain sacré, sur lequel personne n'avait le droit de faire un seul pas. Cependant, quand la majorité de la Chambre a paru favorable à la proposition de M. Andrieux, le ministre a pris l'engagement de ne pas opposer la question préalable au renouvellement de cette proposition au sein du Congrès : bien plus, le chef du cabinet a annoncé l'intention de lui donner son appui personnel.

Ainsi, cette question préalable qui était pré-tout comme une garantie suffisante et qui devait faire écarter inévitablement toute proposition excédant le cadre du projet de révision, ne sera point opposée à M. Andrieux. Avec quelle autorité pourra-t-elle être opposée à M. Madier de Montjau et à M. Clémenceau, demandant la suppression du Sénat. M. Clémenceau a réservé sa liberté d'action tout entière et il ne cache pas sa confiance dans le résultat d'un scrutin décisif.

Tout peut donc sortir des délibérations du Congrès; tout, même la suppression du Sénat. La seule chose qu'on ne puisse en attendre, c'est le maintien de l'équilibre établi jusqu'ici entre les prérogatives des deux Chambres. Le Sénat sera refait à l'image de la Chambre et il ne conservera que les droits que la Chambre voudra bien lui laisser.

Aujourd'hui encore, il est maître de son sort : la révision votée, il se sera plus qu'un patient entre les mains des chirurgiens réunis pour l'opérer.

Dans ces conditions, nous croyons que la révision ne sera pas votée. Mais c'est une question qui va désormais rester ouverte et qu'on n'entermera plus. Elle va devenir l'assainissement de toutes les revendications politiques et sociales, le refrain de tous les politiciens, le cauchemar de tous les cabinets. Ce sera le plus clair résultat d'un débat auquel on a consacré un temps et une activité qui se fussent plus utilement dépensés à discuter le budget ou autres questions sérieuses qui, celles-là du moins, préoccupent à bon droit le pays.

On sait que M. Granet doit aujourd'hui, au nom de l'extrême-gauche, interpellier le gouvernement sur notre conflit avec la Chine. Dans le cas où les explications ne paraîtraient pas suffisantes, un député de la droite interviendrait probablement et demanderait si, conformément aux lois constitutionnelles, le gouvernement veut, cette fois, prendre l'engagement de ne commencer aucune opération de guerre sans en avoir au préalable saisi la Chambre.

Si la Chambre fait la sourde oreille aux propositions de M. Laguerre, si une amnistie générale n'est pas accordée aux condamnés politiques à l'occasion du 14 juillet, M. de Rocheport prévient le gouvernement que tout le parti révolutionnaire s'abstiendra de

prendre part à la fête. La manifestation des lions sera remplacée par la manifestation des pancartes, « d'immenses pancartes, portant sur fond blanc et écrit à l'encre bien noire ce seul mot : Amnistie. »

M. LÉON SAY ET LA RÉVISION

Les journaux publient ce matin le texte du discours prononcé samedi par M. Léon Say dans la réunion du centre gauche. En voici les passages les plus importants :

Dans une proposition de révision, je considérerais toujours deux choses. Dans une proposition de révision, je considérerais toujours deux choses.

En premier lieu est-elle limitée? Les changements à introduire dans la Constitution sont-ils préalablement et rigoureusement déterminés? Et second lieu, les solutions proposées sont-elles acceptables?

Sur le premier point, on peut répondre sans risque de se tromper, que la proposition qui nous est soumise n'est pas en réalité limitée. La discussion qui a été produite dans la Chambre a fourni une preuve décisive. Le gouvernement n'est évidemment pas maître de faire accepter des projets préalablement déterminés.

M. Gambetta est tombé du pouvoir pour avoir précisé, M. Ferry n'a pu franchir le pas que parce qu'il n'a pas précisé. Il lui était impossible de le faire et il ne l'a pas fait.

D'ailleurs — et c'est le second point — les propositions elles-mêmes dans lesquelles on a essayé d'enfermer la révision ne sont pas acceptables, — je le répète.

C'est pas, en effet, en ce moment qu'il est possible de diminuer le contrôle en matière de finances, et le Sénat ne peut admettre qu'on touche aujourd'hui à ses attributions financières.

Quant à la base électorale, le système du gouvernement la trouble sans l'élargir. La réforme proposée n'est pas faite pour satisfaire l'opinion républicaine en théorie, et ne nous assure pas dans la pratique les avantages considérables que nous avons trouvés dans l'institution des inamovibles.

Telles sont les raisons qui me font décliner la responsabilité de la révision du Congrès. Je me prononce résolument contre.

Si le Congrès se réunit, ce sera donc malgré mon sentiment et je ne me croirai pas lié au cours des délibérations de Versailles par les propositions du gouvernement que je ne trouve pas acceptables.

Dans le Congrès, je serai libre, car je ne prendrai aucun engagement préalable. Je n'admettrai pas les commissions de couleur; je ne m'y prêterai pas. Si je suis obligé de réviser, je veux pouvoir considérer toutes les éventualités et examiner toutes les solutions.

REVUE DE LA PRESSE

La déclaration de l'Univers

Ph. de Granlet apprécie comme il suit la déclaration dont nous avons donné hier le texte d'après l'Univers :

Depuis dix mois que M. le comte de Chambord a succombé, l'Univers a tenté dix fois au moins de semer la division au sein du parti royaliste par les plus perfides manœuvres, et d'un numéro d'hier sur le tout de le faire une fois de plus en présentant à l'adhésion des journaux de province une prétendue Déclaration, rédigée par de prétendus royalistes, contre laquelle il importe de mettre en garde la presse monarchique des départements.

Cette Déclaration, qui voudrait imposer un programme à M. le comte de Paris, proclame que la Monarchie dont il est le représentant ne saurait avoir d'autres « doctrines que celles qui sont contenues dans la correspondance de M. le comte de Chambord », et que le parti royaliste ne doit pas être autre chose « qu'une ligue catholique, établissant sur la base indéfectible des enseignements de l'Eglise la légitimité du pouvoir royal et les conditions qui doivent en régir l'exercice ».

L'Univers prétend que « les auteurs de cette Déclaration sont de ceux qui ont le droit de faire appel aux catholiques et aux royalistes », mais il évite soigneusement de les nommer.

Quels sont ces catholiques, quels sont ces royalistes? Qui les a choisis? Qui leur a donné ces titres? Quels titres ont-ils pour dicter des conditions à M. le comte de Paris et pour régler à eux seuls le programme de la monarchie?

Il faut le dire : il n'y a là qu'une manœuvre nouvelle de l'Univers, qui n'osant pas nier les droits de M. le comte de Paris, fait du moins tout ce qu'il peut pour les combattre, et qui ne cesse de les entraver par toutes sortes d'intrigues.

La presse monarchique des départements est trop loyale pour se laisser prendre à cette manœuvre tortueuse, à cette tentative anonyme de division, et elle restera fidèlement attachée à la cause dont tout le tort est sans doute de ne l'être pas assez préoccupée de s'assurer l'appui désintéressé de l'Univers.

A cette question : quels sont les catholiques? quels sont les royalistes qui ont signé la déclaration, l'Univers publie une note d'où nous détachons le passage suivant :

Il est d'autant plus facile de répondre à cette question que le texte dont il s'agit est adressé à un grand nombre de journaux de province. La lettre d'envoi, qui parle d'une « campagne de presse à commencer », et qui, en mettant en avant « un groupe de royalistes considérable », demande néanmoins la permission de ne citer aucun nom, cette lettre, disons-nous, est datée du Patys, commune de Marans (Maine-et-Loire), et est signée par M. l'abbé de Kernaeret, professeur à l'Université catholique d'Angers.

Dans les derniers jours de mai avait lieu à Paris l'assemblée générale annuelle de la presse monarchique et catholique des départements; un très grand nombre des journaux de province étaient représentés à cette réunion. Il est regrettable que M. l'abbé de Kernaeret, d'Angers, qui est bien certainement de ceux « qui ont le droit de faire appel aux catholiques et aux royalistes de France », n'ait pas profité de cette occasion pour soumettre à cette réunion les plans de « campagne » qu'il avait en portefeuille.

Une enquête agricole sous l'opportunistisme

Un excellent journal de Toulouse, l'Union du Languedoc, a reçu une communication vraiment intéressante à propos de l'enquête agricole. Cette enquête, demandée par les députés de la droite, est dirigée, paraît-il, d'une singulière façon par l'ancien membre de la Commune de Paris qui préside en ce moment avec tant de compétence aux destinées de l'agriculture.

La commission, dirigée par un conservateur, a été systématiquement exclue, semble avoir pris pour but d'exciter surtout les ouvriers agricoles contre les propriétaires et d'écouter fort peu, au contraire, les doléances de ces derniers.

Voici du reste un extrait du questionnaire officiel :

— Travaillez-vous en qualité de salarié, de tâcheron, de métayer, de fermier ou pour votre compte? — Quel était le métier de votre père? — Pouvez-vous combiner le métier agricole avec un autre genre de travail? — Comment êtes-vous logé? — Êtes-vous logé par le propriétaire ou par le cultivateur? — La liberté politique et la liberté de conscience des ouvriers sont-elles respectées? — Connaissez-vous des cas de pression électorale ou religieuse? — Est-il à votre connaissance que des ouvriers aient été renvoyés pour avoir manifesté leurs opinions politiques, pour avoir fait partie d'un cercle, d'une société de résistance, pour avoir refusé d'assister à une cérémonie religieuse, ou enfin pour avoir assisté à un enterrement civil, à une manifestation? — Avez-vous remarqué une entente entre les employeurs en vue de réduire les salaires ou d'augmenter les heures de travail? — Que viennent faire ici la liberté politique, la liberté de conscience, la pression électorale et la pression religieuse? — L'Union du Languedoc fait très judicieusement observer que « ces questions, et l'on pourrait en citer bien d'autres, ne laissent pas plus de doute sur la catégorie des témoins interrogés que sur l'esprit qui a dirigé ceux qui les interrogent. Non seulement elles ne s'adressent qu'aux travailleurs mais encore elles sont dirigées contre les propriétaires. L'employeur, pour reproduire le barbarisme ministériel, est un tyran contre lequel il faut armer le travailleur. Il s'agit bien moins de rechercher les causes de la crise agricole, dont souffrent également les propriétaires et le paysan, que de savoir si l'ouvrier a librement voté pour le candidat républicain, si le patron a renvoyé des ouvriers ayant manifesté leurs opinions politiques, si l'a été organisé des cercles, des sociétés de résistance pour défendre l'ouvrier contre les persécutions du propriétaire? »

Et les ententes pour la hausse des salaires? On ne s'attendait guère à les retrouver dans une enquête agricole. Mais il fallait bien que le travail officiel portât, bon gré mal gré, la marque de ce détestable esprit de secte qui inspire toutes les œuvres de l'opportunistisme.

M. le ministre tient beaucoup à ce que les ouvriers agricoles sachent qu'ils ont à leur disposition le droit de s'associer pour résister à l'infâme capital; au fond, c'est la grève qu'on leur indique comme le meilleur moyen d'en triompher. Mais si les employeurs, de leur côté, s'avaient de vouloir réduire les salaires ou d'augmenter les heures de travail, il y aurait là un crime épouvantable et dont le gouvernement ferait assés justice.

On a l'esprit du questionnaire élaboré au ministère de l'Agriculture. La pensée s'en dégage claire et nette : c'est l'excitation voulue des ouvriers contre les propriétaires. Etait-ce là le but de l'enquête?

L'union des bras et du capital est indispensable pour l'agriculture comme pour l'industrie. Les intérêts du gouvernement est de resserrer les liens qui les unissent, et l'on dirait vraiment qu'il ne travaille qu'à les briser.

Le conseil d'administration de l'Ecole polytechnique vient d'émettre un avis favorable à la proposition d'accorder une bourse de deux ans à des élèves qui se présentent à cette Ecole.

Il est à remarquer, en effet, qu'en suivant le baccalauréat des lettres que beaucoup de jeunes gens désirent obtenir avant d'entreprendre des études mathématiques spéciales, on a reporté de seize à dix-sept ans la limite inférieure de l'âge auquel on peut obtenir ce baccalauréat.

Le programme de l'Ecole polytechnique a été aussi accru, et il a semblé juste de reporter à vingt et un ans la limite d'âge exigée pour se présenter à cette Ecole. Cette limite est, d'ailleurs, celle fixée pour l'Ecole de Saint-Cyr. Et il y a lieu d'espérer que cet avis du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique sera ratifié par M. le ministre de la guerre.

Nous extrayons le passage suivant d'un entretien qu'un rédacteur du Matin a eu avec M. Billroth, le célèbre praticien de Vienne.

« Il y a peut-être deux jours que la part du professeur Rosen, de Berlin, un rapport sur la diphtérie qui, en ce moment, fait ses ravages dans la capitale de l'Allemagne, presque à l'insu du public. Figures vos monts d'enterrement quand l'ai appris par ce rapport qu'il y a actuellement dans le seul hôpital de Berlin trois cent quarante-et-un malades atteints de diphtérie. »

« Deux cent quarante-et-un de ces malades ont dû subir une opération, comme règle générale on compte plus de quatre-vingts décès sur cent cas d'infection. »

« Notez que l'hôpital en question est une maison modèle, la mieux dirigée de toutes celles qu'il y a à Berlin. »

« Et pourtant les éminents médecins qui y exercent leur art restent découragés en face d'un fléau dont on ne connaît pas l'origine et qu'on essaye en vain d'exterminer. »

« Comparé à la diphtérie de Berlin, le choléra de Toulon me semble bénin. »

LE CHOLÉRA

Une dépêche de Marseille nous apprend qu'un décès par choléra est survenu samedi à Aix. La victime est M. Dauphine, âgé de cinquante-deux ans, professeur au lycée de Toulon, qui était arrivé hier à Aix. L'inhumation a eu lieu aujourd'hui d'urgence.

Les autorités ont été fort émus par ce douloureux événement et ont aussitôt pris des mesures de précaution rigoureuses. Le préfet des Bouches-du-Rhône s'est immédiatement transporté dans cette ville pour s'entendre avec la municipalité sur les prescriptions sanitaires rendues nécessaires.

L'école des arts et métiers d'Aix a été licenciée.

Les victimes deviennent plus nombreuses. La chaleur est accablante; le thermomètre marque 35 degrés à l'ombre. La dépêche suivante indique le nombre des décès dans la journée d'hier :

Le total général des décès cholériques de la journée d'aujourd'hui est de dix-huit.

Le baromètre baisse.

Toulon est absolument vide aujourd'hui, tous ceux qui sont restés dans la semaine par leurs occupations étant allés à la campagne.

L'entrée des troupes de police de Paris interdisant les réceptions publiques, le docteur Strauss, en raison du contre-coup fatal qu'il aura sur la santé publique parce que la consommation locale s'accroît considérablement en dépit des recommandations contraires. Déjà, le docteur Joanny a été frappé d'une attaque de choléra bénin pour avoir mangé des fruits en quantité immédiate.

Une souscription ouverte à la mairie a atteint 9,546 francs.

M. Auban-Méat a souscrit 3,000 francs. Les vivants sont transportés en pleine mer. Depuis ce matin, les docteurs Koch, Strauss, Jouy, se sont réunis pour continuer les recherches au microscope.

Le corps expéditionnaire

La Nouvelle Presse assure que le général Millot a télégraphié au ministre de la marine que, sur les 17,000 hommes dont se composait primitivement le corps expéditionnaire, il ne peut plus mettre en ligne que 3,500 hommes au plus.

L'incident de St-Cyr

Dans tout cela, l'événement, qui est aujourd'hui menacé d'une terrible punition, n'a pas, comme on dit, été évité. Il a voulu faire exécuter le demi-tour au drapeau, et voilà tout.

Il n'y a pas lieu de discuter sur le bon goût de cette plaisanterie; mais nous croyons qu'on peut, sans entamer la discipline, se montrer indulgent pour un jeune homme qui n'a pas eu un instant l'idée de faillir à ses devoirs de soldat, et dont la légèreté n'a rien de comparable à une forfaiture.

Les réservistes

On parle beaucoup, en ce moment, du dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de résolution tendant à supprimer, pour cette année, non seulement l'appel des réservistes, mais encore tous les mouvements de troupes pouvant présenter quelque danger au point de vue de la propagation des épidémies régnantes.

Il n'y aurait, par suite, pas de manœuvres d'automne et il ne serait fait, en 1884, de tir de guerre que par les régiments disposant dans leur garnison de réservistes disponibles convenables.

Quant aux économies réalisées de ce chef, elle seraient, d'après le projet, — employées en partie à améliorer la nourriture des troupes.

L'école polytechnique

Le conseil d'administration de l'Ecole polytechnique vient d'émettre un avis favorable à la proposition d'accorder une bourse de deux ans à des élèves qui se présentent à cette Ecole.

Il est à remarquer, en effet, qu'en suivant le baccalauréat des lettres que beaucoup de jeunes gens désirent obtenir avant d'entreprendre des études mathématiques spéciales, on a reporté de seize à dix-sept ans la limite inférieure de l'âge auquel on peut obtenir ce baccalauréat.

Le programme de l'Ecole polytechnique a été aussi accru, et il a semblé juste de reporter à vingt et un ans la limite d'âge exigée pour se présenter à cette Ecole. Cette limite est, d'ailleurs, celle fixée pour l'Ecole de Saint-Cyr. Et il y a lieu d'espérer que cet avis du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique sera ratifié par M. le ministre de la guerre.

La diphtérie à Berlin

Nous extrayons le passage suivant d'un entretien qu'un rédacteur du Matin a eu avec M. Billroth, le célèbre praticien de Vienne.

« Il y a peut-être deux jours que la part du professeur Rosen, de Berlin, un rapport sur la diphtérie qui, en ce moment, fait ses ravages dans la capitale de l'Allemagne, presque à l'insu du public. Figures vos monts d'enterrement quand l'ai appris par ce rapport qu'il y a actuellement dans le seul hôpital de Berlin trois cent quarante-et-un malades atteints de diphtérie. »

« Deux cent quarante-et-un de ces malades ont dû subir une opération, comme règle générale on compte plus de quatre-vingts décès sur cent cas d'infection. »

« Notez que l'hôpital en question est une maison modèle, la mieux dirigée de toutes celles qu'il y a à Berlin. »

« Et pourtant les éminents médecins qui y exercent leur art restent découragés en face d'un fléau dont on ne connaît pas l'origine et qu'on essaye en vain d'exterminer. »

« Comparé à la diphtérie de Berlin, le choléra de Toulon me semble bénin. »

L'état sanitaire du département du Var est excellent. Les bouchers et marchands de vin ont répondu généralement à l'appel de la société humanitaire.

Toulon, 6 juillet.

MM. les docteurs Strauss et Roux, accompagnant le docteur Koch, ont fait aujourd'hui l'autopsie d'un soldat, nommé Bazany, âgé de vingt et un ans, du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, qui a succombé à un cas de choléra. Il était en traitement à l'hôpital principal, à la suite d'une maladie contractée aux colonies; il allait sortir en congé lorsque hier, il fut pris du choléra en quelques minutes. Les progrès du mal ont été terrifiants; en deux heures, Bazany succomba.

Le docteur Koch s'est beaucoup intéressé aux modes de désinfection des salles; il a cherché à se rendre compte du temps d'incubation de la maladie.

On signale un cas curieux : Paul-Jules, quartier-maître mécanicien du Mytho, guéri deux fois déjà et qui vient d'être attaqué de nouveau par le choléra. Ce bâtiment vient d'être évacué.

A Marseille

On télégraphie de Marseille, 6 juillet, 9 h. 10, soir :

Le chiffre des victimes pendant la journée s'est élevé à 18.

Plusieurs décès offrent le caractère asiatique dûment reconnu par les célébrités médicales de la ville.

On désinfecte maintenant les voyageurs à la gare même; mais, dans les quartiers suburbains, la population est indignée parce qu'on n'a pas encore ouvert de bureaux de secours. Le maire et dix adjoints ont visité aujourd'hui ces localités pour se rendre compte de la situation.

Le bruit court qu'un nouveau décès cholérique vient de se produire à Aix.

Le temps chaud et orageux favorise la propagation du fléau.

Quatre paquebots sont partis aujourd'hui, sur huit qui appartiennent d'ordinaire. Le désarmement commence dans plusieurs compagnies de navigation.

Les quais de la Joliette sont encore un peu animés, mais ils ne tarderont pas à être déserts si le gouvernement ne parvient pas à s'entendre avec les autres puissances, pour l'atténuation des mesures insensées de quarantaine prises sous le coup de la panique des premiers moments.

En Italie

Rome, 6 juillet, 8 h. soir.

Le prêtre Raganzoni est mort aujourd'hui du choléra sporadique à Véroce.

Deux cas se sont déclarés dans le lazaret de Saluces parmi les ouvriers italiens revenus de Toulon et soumis à la quarantaine. L'un d'eux est mort, et l'autopsie a démontré qu'il a succombé au choléra asiatique. Le second malade est en traitement.

Au lazaret de Vintimille, il y a actuellement 309 internés, dont l'état sanitaire est excellent. 255 ouvriers italiens ont été amenés au lazaret de Varginano par le transport Città di Napoli.

A Paris

La santé publique est satisfaisante.

En dehors des recensements de quartier qui attribuent au choléra des cas de mort sans importance, on ne signale, ni dans les hôpitaux civils, ni dans les hôpitaux militaires, ni à domicile, aucun cas mortel de choléra.

Un préservatif secret

M. le président du conseil a reçu hier, une lettre de M. Loque, de Paris, annonçant avoir trouvé un préservatif certain du choléra : l'inventeur demande à M. Jules Ferry de lui faciliter l'expérience publique.

Acte effect, le signataire propose :

1<sup>o</sup> De couvrir dans une salle de cholériques, pendant le temps qu'on jugera nécessaire ; 2<sup>o</sup> De prendre ses repas en compagnie de cholériques ; 3<sup>o</sup> De se servir de leurs verres, couverts, etc., sans les avoir préalablement désinfectés. Si, à l'expiration du délai qu'on lui aura fixé, l'épidémie n'a pas atteint M. Loque, ce dernier s'engage à divulguer gratuitement son procédé de préservation.

LETTRES DE BELGIQUE

Les élections sénatoriales en Belgique. — Les élections d'Ostende, d'Anvers et de Bruges. — L'ajournement des indépendants et des catholiques. — La circulaire ministérielle concernant la liberté électorale et scolaire. — Le déficit du Trésor. — L'union des catholiques. — Les réformes nécessaires.

On nous écrit de Bruxelles, le 4 juillet 1884 :

Rien ne peut vous donner une idée de l'ardeur avec laquelle les catholiques belges s'apprêtent au scrutin du 8 juillet. D'une frontière à l'autre du pays, de Bruges à Bastogne, de Mons à Turnhout, partout où la lutte est engagée, c'est un élan admirable, un dévouement sans bornes, une unité d'action, de vues, d'aspirations qui fait le désespoir de nos adversaires. Sur soixante-huit sièges sénatoriaux qui forment l'enjeu des élections, trois seulement pourraient être enlevés aux catholiques : un à Ostende, un à Anvers et un à Bruxelles. Vingt et un peuvent être gagnés par eux, à savoir : sept à Bruxelles, quatre à Gand, deux à Verviers, deux à Soignies, deux à Nivelles, trois à Charleroi et un à Ath. Dans ce nombre ne sont pas compris les trois sièges d'Anvers qui leur sont acquis à coup sûr, puisque, abattus et découragés, ils le leur ont renoncé à la lutte; ni ceux d'autres arrondissements, tels que Liège, Huy et Tournai, où les catholiques sont également en nombre dans la lice, mais avec moins de chances. Dans le pays entier, deux mandats seulement ne sont pas contestés, bien que se trouvant aux mains des libéraux, ce sont ceux de Waremme et de Philippeville, où une espèce de compromis a été accepté par nos amis qui n'ont pas voulu combattre M. de Sélys Longchamps et M. de Labbeville, deux hommes dont la carrière politique déjà longue a été toujours marquée par une modération relative. Mais par contre le libéralisme n'a trouvé nulle part de candidats à opposer aux nouveaux ministres, tous membres de la Chambre des re-

présentants, sauf le général Pontus, ministre de la guerre, et soumis à réélection à raison même de leur nomination comme conseillers de la couronne.

Je vous parlais d'Ostende et d'Anvers. Notez que, si un échec devait y être subi, si nos devions y perdre les sièges que nous y occupons actuellement, ce résultat ne serait nullement dû à un revirement de l'opinion publique; ce serait grâce à un acte de déloyauté, à une manœuvre astucieuse de l'ancienne majorité libérale qui, naguère, a modifié les circonscriptions de ces deux arrondissements, à l'aide d'une géométrie habile devant à tout jamais lui assurer la prépondérance.

Quant au seul mandat qui nous appartient jusqu'ici à Bruxelles et qui a été acquis dans la journée du 40 juin, il n'est guère vraisemblable qu'il nous échappe. Au contraire, tout fait espérer que nous nous rendrons maîtres de la députation sénatoriale tout entière de la capitale. Vous savez quel était le sentiment dominant lors des élections pour la seconde Chambre. C'était le dégoût inspiré par la politique libérale, par cette politique néfaste et antipatriotique qui, pendant les six années de sa domination, a ruiné le trésor public, endetté le pays, fomenté la discorde jusque dans le moindre hameau, mutilé les libertés provinciales et communales, fait aux idées religieuses une guerre implacable et entièrement injustifiable. Ce sentiment est toujours vivace. Il a rallié en rangs serrés et conduit à la victoire, il y a quinze jours, des hommes jusque-là divisés sur le terrain religieux et politique. Il les tient encore ralliés et unis à l'heure présente et il les mènera, mardi prochain, j'en ai la confiance, à un nouveau triomphe.

On a traité les « indépendants » bruxellois de catholiques masqués. C'est une fausseté propagée par la presse libérale, afin d'égarer le sentiment public. Ce qui est vrai, c'est que les indépendants sont des libéraux véritables, mais sensés et honnêtes; des hommes d'ordre qui se sont dégoûtés et qui ont été effrayés à la fois des complications scandaleuses du doctrinarisme gouvernemental avec le radicalisme républicain et athée. Tels sont la plupart des nouveaux députés de Bruxelles; tels sont presque tous les candidats sénateurs, au nombre desquels je citerai plus spécialement MM. Victor Allard et Goffin. L'Echo du Parlement le constate, du reste, par un aveu formel, il y a peu de jours : « Et derrière eux, disait le journal de M. Frère-Orban en parlant des catholiques, qu'il a-t-il? Mais des gens qui se proclament libéraux que les libéraux, qui protestent avec colère lorsqu'on révoque des hommes de sentiments anti-cléricaux, qui se donnent comme les champions de la liberté de conscience, et qui disent ne vouloir à aucun prix de la domination cléricale. »

(La fin à demain.)

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'EXCELLENCE DE NOS TRAITEMENTS DE COMMERCE. — De jour en jour et de plus en plus, on s'aperçoit, en France, des fautes qui ont été commises dans la rédaction de nos traités de commerce. Alors qu'ils des auteurs, nous avons signalé ces fautes, ces erreurs, préjudiciables pour notre agriculture et notre industrie. On n'a voulu rien entendre; à M. Jules Ferry en fait les voiles et l'on coucédait, à l'étranger, à peu près tout ce qu'il demandait.

Aujourd'hui, voici ce qui arrive pour le vin. Et c'est M. Paul de Cassagnac, député impérialiste, et qui a toujours fait profession de libre-échange, qui va nous dire ce qu'a gagné notre viticulture avec notre traité de commerce avec l'Espagne.

Dans une récente réunion des députés de la droite, voici ce qu'a expliqué le député de Gers :

« Par suite du droit fixé par le traité de commerce avec l'Espagne, a-t-il dit, les vins espagnols pénétrant en France peuvent porter jusqu'à 14 degrés d'alcool.

De cette faculté, il résulte que de grand s quantités d'alcool sont expédiées de tous les pays d'Europe en Espagne, et servent à élever la force des vins qui tous arrivent en France pesant 16 degrés. C'est-